

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°5 interdictions de séjour,

n°5

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 novembre 1923

Numéro JO
n° 324 du 30/11/1923

Date du numéro
30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant 2 ans aux només Abdoullai Caire et Yousouf Djamah